

**Textes concernant les SSV en championnats de France  
ENDURANCE et RALLYE TOUT TERRAIN  
présentés au Comité Directeur FFSA du 28 juin 2017  
(sous réserve de la publication du PV de cette réunion)**

➔ **PROPOSITIONS [APPLICATION IMMEDIATE]**

- Fiche d'homologation obligatoire.
- Tout nouveau modèle de SSV de série devra être soumis pour validation, au service technique de la FFSA, au minimum 3 mois avant de pouvoir participer à une compétition FFSA.

➔ **PROPOSITIONS [APPLICATION 2018]**

A compter du 1er janvier 2018, les SSV importés sans homologation routière seront classés en groupe T3 et devront être conformes au règlement technique de ce groupe.

**PNEUMATIQUES**

Outre une augmentation des performances par rapport aux autres Groupes dans les épreuves d'endurance TT et rallye TT, certains pneumatiques SSV à crampons provoquent la détérioration des pistes, notamment en cas de terrain humide, pouvant entraîner l'annulation de l'ES. C'est la raison pour laquelle il est proposé de réglementer la dimension des pneumatiques

➔ **PROPOSITIONS [APPLICATION 1ER AOUT 2017]**

Dimensions des pneumatiques

- *Pneus de série SSV et Quad*
  - *Diamètre extérieur: 30 pouces maximum*
  - *Largeur : 10 pouces maximum*
  - *Diamètre de la jante : 14 pouces maximum*
  - *Hauteur des crampons : 15 mm maximum*
  - *Espacement des crampons : 15 mm avec une tolérance de + 5mm maximum*
  
- *Pneus compétition* ○ *conformes à l'article 282.6, soit :*
  - *Diamètre extérieur: 30 pouces maximum*
  - *Largeur : 10 pouces maximum*
  - *Diamètre de la jante : 14 pouces maximum*
  - *Hauteur des crampons : 15 mm maximum*
  - *Espacement des crampons : 15 mm maximum*

**POSITION DU RESERVOIR (SSV DE SERIE)**

L'homologation routière de certains SSV (X3 Can-Am par exemple) entrainera automatiquement l'acceptation "de série" de la position du réservoir. De plus, l'homologation étant collective elle s'appliquera à toutes les machines de même type.

C'est pourquoi, il est nécessaire de modifier la réglementation en matière de position du réservoir pour l'adapter aux véhicules existants.

→ **PROPOSITIONS [APPLICATION IMMEDIATE]**

Réservoir FT3 : recommandé.

Suppression de la phrase interdisant la position des réservoirs "en avant des sièges" dans le cas où le réservoir de série est conservé et reste dans sa position d'origine.

Maintien de la protection obligatoire.

→ **PROPOSITIONS [APPLICATION IMMEDIATE]**

- Amortisseurs : 1 seul amortisseur par roue (au lieu de 2)
- Carters de transmission, boîtes et ponts : de série.
- Cardans : libres.

→ **PROPOSITIONS [APPLICATION IMMEDIATE]**

EQUIPEMENT ET CASQUE :

(...)

c) Pour les épreuves inscrites en Championnats de France Endurance et Rallyes tout terrain:

- En cas d'absence de pare-brise, *lunettes de motocross obligatoires.*